



DOSSIER ÉDUCATION

Fiche de pré-inscription scolaire 2016-2017

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : Masculin Féminin

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOYER

Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/>	Autre : <input type="checkbox"/> Précisez :	Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/>	Autre : <input type="checkbox"/> Précisez :
NOM :			NOM :		
Prénom :			Prénom :		
Tél. portable :			Tél. portable :		

Adresse :
CP : Ville :
Tél. domicile : Mail :

Le certificat d'inscription scolaire vous sera transmis par email sauf demande contraire de votre part.

Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une copie du livret de famille

Pré-inscription scolaire		Cadre réservé à l'administration
A compter de (date) :	En classe de :	<input type="checkbox"/> CE
Si changement d'école, indiquez l'ancienne école et la ville :		<input type="checkbox"/> VB
<input type="checkbox"/> Pré-inscription en filière bilingue français-breton (école J. Prévert uniquement) <i>si oui, cochez la case</i>		<input type="checkbox"/> JP monolingue
NB : Les demandes de pré-inscriptions scolaires en filière bretonne sont accordées de droit. Néanmoins, les familles ne dépendant pas du périmètre scolaire Jacques Prévert doivent remplir une demande de dérogation qui sera ensuite accordée d'office.		<input type="checkbox"/> JP bilingue
Ecole souhaitée		Voir périmètre scolaire sur le site www.ville-bruz.fr , rubriques vie scolaire/ inscriptions scolaires ou à la Maison Des Enfants
<input type="checkbox"/> Scolarisation dans l'école de périmètre		
<input type="checkbox"/> Scolarisation nécessitant une demande de dérogation (veuillez remplir la demande au verso)		
<input type="checkbox"/> Vous habitez dans une zone de double périmètre		
<input type="checkbox"/> Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre école que celle de votre périmètre		
<input type="checkbox"/> Vous n'êtes pas résident à Bruz mais souhaitez y scolariser votre enfant		
<input type="checkbox"/> Vous êtes résident à Bruz mais souhaitez scolariser votre enfant dans une autre commune		
L'inscription scolaire n'est définitive qu'après <u>émission du certificat d'inscription scolaire</u> et admission par le <u>directeur d'école</u>.		



Restauration scolaire, services périscolaires, TAP et accueil de loisirs : Après admission définitive par le directeur d'école et validation du dossier éducation de votre enfant par la Maison des Enfants, vous pourrez vous rendre sur le Kiosque Famille muni de votre identifiant afin d'inscrire votre enfant aux activités et accéder aux calendriers de réservations.

ENGAGEMENTS DES PARENTS

- ✓ J'atteste que tous les renseignements fournis sont exacts.
- ✓ J'atteste sur l'honneur avoir l'accord du deuxième parent de l'enfant (ayant l'autorité parentale) pour inscrire l'enfant à cette école.
- ✓ Je m'engage à faire notifier toute modification des données concernant mon enfant auprès de la Direction de l'Éducation.
- Je ne souhaite pas figurer sur une liste de diffusion d'informations générales sur les activités et événements du Pôle Éducation par mail ou sms avec possibilité de me désinscrire par courrier, téléphone ou mail : maisondesenfants@ville-bruz.fr.

Date : Signature du ou des représentant(s) légal(aux) :



FILIÈRE BILINGUE FRANÇAIS-BRETON

Inscription scolaire 2016-2017

Une filière bilingue français-breton est proposée à l'école Jacques Prévert de la maternelle à l'élémentaire. Les demandes de pré-inscriptions scolaires en filière bretonne sont accordées de droit.

Néanmoins, les familles ne dépendant pas du périmètre scolaire Jacques Prévert doivent remplir une demande de dérogation qui sera ensuite accordée d'office.

La demande de dérogation doit être formulée au verso de la fiche de pré-inscription scolaire.